



Conseil de la Ville

Règlement RV-2017-17-65 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement

LE CONSEIL DE LA VILLE DÉCRÈTE CE QUI SUIIT :

1. **Grille des spécifications applicable à la zone I1202**

La grille des spécifications applicable à la zone I1202, annexée au Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, est modifiée par le retrait dans la case « Usage spécifiquement prohibé » de « et I305 ».

Adopté le 12 mars 2018

(signé) Gilles Lehouillier

(signé) Marlyne Turgeon

Gilles Lehouillier, maire

Marlyne Turgeon, greffière

ENTRÉE EN VIGUEUR LE 20 AVRIL 2018